

# Filière : Second Œuvre

## CAP Carreleur Mosaïste

### Le métier

A partir des documents techniques, le titulaire du CAP carreleur mosaïste réalise des supports (maçonnerie, chapes...) et met en œuvre les revêtements naturels (granit, marbre, pierre) et artificiels (faïence, grès cérame, grès émaillé, terre cuite, pâte de verre...) sous la responsabilité et sur les instructions de son supérieur hiérarchique (chef d'entreprise, maître ouvrier, chef d'équipe).

Il est responsable de la bonne réalisation des tâches qui lui sont confiées et dispose d'une certaine autonomie.

Grâce à l'évolution technique des matériaux, dont l'inaltérabilité, la robustesse et la durabilité, la profession a su exploiter les qualités de ceux-ci et les faire progresser vers un haut niveau de performance. L'évolution technique des matériels en facilite également la mise en œuvre.

L'esthétique et l'aspect décoratif des matériaux en font un métier artistique.



### Programme de formation

#### Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Mathématiques
- Prévention Santé Environnement
- Travaux Pratiques Sciences
- Sciences
- EPS

#### Enseignement professionnel :

- Ergonomie
- Dessin
- Lecture de plan
- Atelier
- Technologie

#### Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

### Condition admission

- Elève sortie d'une classe de 3<sup>ème</sup> de collège

### Poursuites d'études \*

- BP Carreleur Mosaïque

\* Au CFA BTP 57

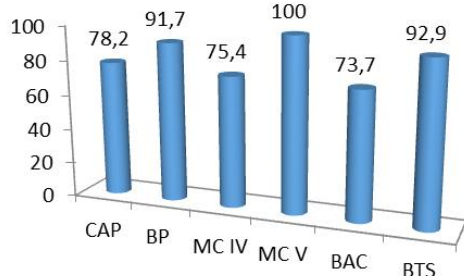




## L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

## Les résultats aux examens 2016



\* Valeur en %

**80 %** de taux d'insertion, soit **8 jeunes sur 10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

**86%** de réussite aux examens 2016.

## La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC\*.  
BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

\*SMIC = 1480.27 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

**Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics**

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ  
57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

[www.cfabtp-moselle.org](http://www.cfabtp-moselle.org)

